UTILISATION DU SYSTEME DE RESERVATION DES COURTS

Vous avez désormais accès à la réservation des courts à distance. Avant de voir le mode d' emploi, quelques petites règles :

- Les réservations sont réservées aux seuls licenciés à jour de leur cotisation, et avec un autre joueur licencié dans le club.
- Vous avez droit à 10 invitations (d' 1 ½ heure) par an
- Elles se font par tranches d' 1 ½ heure (vous avez droit à 6 réservations, soit 3 heures, par semaine, ceci afin de d' autoriser l'accès au plus grand nombre) ; ce qui ne vous empêche pas de jouer si les courts sont libres.
- Un court est réservable jusque 10mn après le début du créneau
- Certain créneaux sont réservés par le club pour les compétitions ou animations.
- Les réservations sont prioritaires sur toutes autres personnes.
- Les joueurs qui effectueront trop de réservations abusives (non utilisées) se verront retirer l' autorisation de réserver.
- Toute réservation non utilisée au bout de 10mn est considérée comme annulée.

MODE D'EMPLOI :

Rendez-vous sur la page suivante :

www.ballejaune.fr

Entrez votre nom et prenom dans l'identifiant,

Et tapez 2659 dans mot de passe.

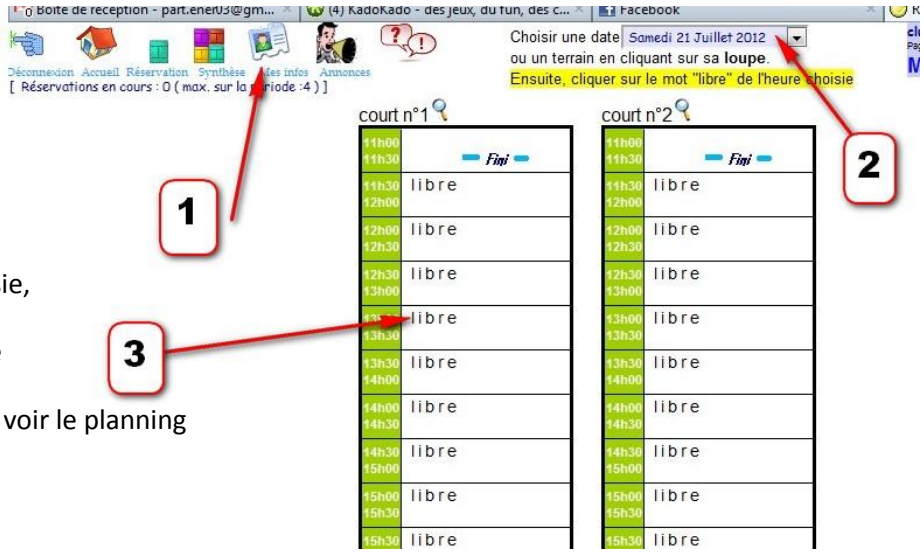

(1) Allez dans « mes infos »,

afin de changer votre mot de passe !

(2) Pour réserver, choisissez la date,

(3) Cliquez sur libre pour l'horaire choisie,

Et renseignez le nom de votre partenaire

La loupe à coté du court vous permet de voir le planning

Hebdomadaire complet

Dans votre espace « infos », que je vous conseille de compléter, vous pouvez :

- changez votre mot de passe
- consulter les tournois du département
- rechercher un partenaire pour jouer
- passer une annonce

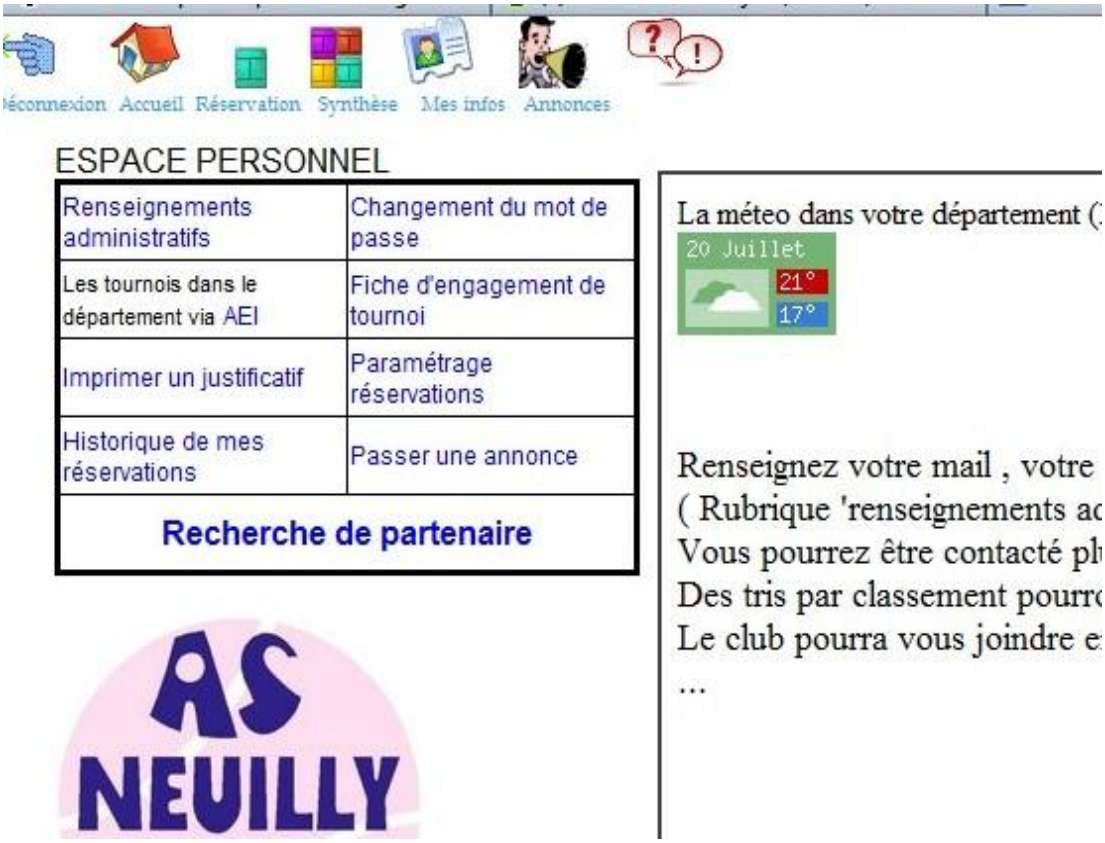

J'espère que ce nouvel outil répondra à vos attentes.
N'hésitez pas à me contacter pour toute question, suggestion ou problème.
L'administrateur

Nicolas